

Formalités Apprentissage

Nature de la prestation

Enregistrer les contrats d'apprentissage

Contenu de la prestation

Déroulement en 6 étapes :

- 1 - Vérification de leur conformité par rapport à la législation
- 2 - Contrôle des pièces jointes et du dossier
- 3 - Information et renseignement sur les conditions régissant l'établissement d'un contrat d'apprentissage
- 4 - Enregistrement du contrat d'apprentissage
- 5 - Transmission pour contrôle de la validation à la DDTEFP
- 6 - Envoi du contrat enregistré à :
 - > L'entreprise
 - > L'apprenti
 - > CFA
 - > Conseil Régional
 - > L'URSSAF
 - > La Caisse de Retraite
 - > La DARES (par l'intermédiaire de la DDTEFP)

Public

- > Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés
- > DDTEFP
- > CFA
- > Jeunes

Durée

- > Suivant les délais légaux

Tarif

- > Gratuit

Nota Bene

- > Direction Départementale du Travail et de l'Emploi : <http://www.travail.gouv.fr>
- > Conseil Régional : <http://www.iledefrance.fr>

Prestations associées

- Pour l'apprentissage, voir la prestation suivante :
- > Point A

Réalisation : CCI Seine-et-Marne - Dernière mise à jour : 28 juin 2007

Votre contact CCI Seine-et-Marne
Service : Gestion des Contrats d'Apprentissage
Catherine CRÉPAIN

Tél :  N°Azur 0 810 811 095

E-mail : catherine.crepain@seineetmarne.cci.fr